



Commission Départementale de l'Arbitrage

PROCES-VERBAL N°003-20232024

Réunion du jeudi 19/10/2023 – 19h00

Présents : MM. Michaël AKPOLI (Président), Louis-Félix FILIN, Salah GHOULI, Amine BENTAIEB, Zakarya BOUDJAKDJI, Sofiane AICHE, Jean-Baptiste MATOUTOU, Jean-Marc STERNE, Mustapha BEN AYED

Assiste : M. Christopher HEDER

Excusés : Mme Safia AYOUNI, MM. Matthew LANGLOIS, Tristan THEUILLON

ORDRE DU JOUR

- ⇒ Présentation et accueil du nouveau membre de la CDA,
- ⇒ Point des effectifs,
- ⇒ Point RI,
- ⇒ Promotion des Arbitres Parisiens,
- ⇒ Statut des observations des candidats,
- ⇒ Statut des observations des arbitres,
- ⇒ Point de la première FIA de la saison,
- ⇒ Point des désignations,
- ⇒ Participation du 1^{er} test en ligne,
- ⇒ Auditions :
 - M. Mourad NAIT SIDI AHMED (Arbitre),
 - MM. Abdenour BOUTCHICHE (Arbitre), Remy TALMASSON (Arbitre), Nabil EL KHADRISSI (Dirigeant A. S. de PARIS),
- ⇒ Divers / Tour de table
- ⇒ Dîner

PRESENTATION ET ACCUEIL DU NOUVEAU MEMBRE DE LA CDA

La réunion commence un par la présentation de M. Jean-Marc STERNE dont la candidature a été validée par le Président et, sur proposition de ce dernier a été validée par le Comité Directeur. M. Jean-Marc STERNE rejoint la CDA à la date de 19/10/2023.



POINT DES EFFECTIFS

Un état des lieux des effectifs par catégories de l'ensemble des arbitres parisiens qui jouissent d'une licence validée (dossier médical + saisie de licence validée) et par conséquent désignables sur les différentes compétitions :

- D1 : 16
- D2 : 13
- D3 : 17
- D4 : 24
- Spé. Assistant : 06
- Féminines : 02
- Futsal : 08
- Foot Diversifié : 13
- Stagiaires / JAD / Jeunes stagiaires : 30

- **TOTAL : 129**

6 dossiers complet ont été soumis à la commission médicale et sont en attente de validation de cette dernière.

8 dossiers sont encore incomplets malgré de nombreuses relances qui sont encore exercées de façon récurrente pour les arbitres qui n'auraient pas encore fait le nécessaire.

13 arbitres nous ont rejoint cette saison en provenance d'autres Districts/étranger :

- District 78 : 1
- District 91 : 1
- District 92 : 2
- District 93 : 4
- District 54 : 1 (*en cours de transfert*)
- District 35 : 2
- District 17 : 1
- Italie : 1

04 arbitres ont demandé leur mutation vers d'autre Districts.

Après une étude effectuée en interne sur l'effectif minimum d'arbitres à disposer afin de pouvoir couvrir toutes les compétitions du District et de Ligue (lors des demandes), un effectif de **141** arbitres doit être au minimum atteint.

POINT RI

Pour rester en cohérence avec l'instauration du nouveau Règlement Intérieur mise en place en début de saison par la CDA et présenté à tous les arbitres lors de la réunion de rentrée le 09/09 dernier, M. AKPOLI annonce que des premières pénalités ont été envoyées à certains arbitres qui ne respectaient pas



quelques éléments de ce règlement (non-respect des 21 jours pour poser les indisponibilités, absence/retard aux matchs, non envoi de rapport disciplinaire avant mardi 12h00...).

A noter, qu'une période d'indulgence et de sensibilisation avait été observée le 1^{er} mois d'activité avant de formaliser les premières pénalités. Pour rappel, les pénalités auront une incidence sur le « **Note CDA** » dont dispose chaque arbitre, score qui affectera le processus de promotion/relégation en fin de saison.

PROMOTION DES ARBITRES PARISIENS

Dans le cadre de la valorisation du système arbitral parisien, il a été défini de mettre en place un processus de promotion des arbitres parisiens. En effet, sur proposition de la CDA et validation du Comité Directeur, un prix « **ARBITRES DU MOIS** » confectionné pour l'occasion sera décerné chaque mois aux 3 meilleurs arbitres départementaux. Cette médaille distinctive va être instaurée en prenant en compte différents critères dont, en priorité le score CDA évoqué dans le point précédent, l'exemplarité, l'engagement des arbitres...



Les premières célébrations auront lieu au début du mois de novembre par suite de l'activité du mois d'octobre 2023.

La CDA75 se réserve le droit de se réunir spécialement en visio pour statuer sur les nominées et élus.

STATUT DES OBSERVATIONS DES CANDIDATS

Par suite de la FIA qui s'est déroulée tardivement lors de la saison 2022/2023, où 27 candidats avaient été validés, le processus d'observation de ces derniers a dû être repoussé en ce début de saison avec les premiers matchs de compétition. Parmi eux :

- **12 candidats** ont déjà été validés à la suite de leur observation : fiche navette envoyée à la Ligue,
- **8 candidats** sont à reconvoquer (forfait, ou absence),
- **5 candidats** ont été refusés (observation non validée ou absence répétée du candidat),
- **2 candidats** sont en attente (blessures).



STATUT DES OBSERVATIONS DES ARBITRES

Les observations ont démarré pour l'ensemble des catégories. Ci-dessous le point des observations des séniors. Le point sur les observations des JAD sera fait l'ors de notre prochaine CDA.

- D1 → **08 arbitres** ont été au moins une fois observés (50%)
- D2 → **08 arbitres** ont été au moins une fois observés (61%)
- D3/D4 → **13 arbitres** ont été au moins une fois observés (32%)

POINT DE LA PREMIERE FIA DE LA SAISON

La 1^{ère} FIA qui a eu lieu les deux week-end (07/10 – 08/10) et (14/10 – 15/10), a comptabilisé **25 stagiaires** inscrits à la formation.

Par suite d'un point réalisé par M. GHOULI, responsable de la formation arbitrage, **20 stagiaires** furent présents lors de cette session et donc **5 absences** ont été dénombrées. Un groupe de stagiaires dit « de qualité » dans l'ensemble avec quelques profils à fort potentiel ce qui a permis la validation de tous les stagiaires présents.

A la suite de cette première FIA, les candidats seront désignés sur les prochaines rencontres pour leur observation.

Rappel des dates de la prochaine FIA n°2 : **les week-end (02/12 - 03/12) et (09/12 – 10/12).**

POINT DES DESIGNATIONS

M. AKPOLI relate les nombreuses difficultés rencontrées dans le processus de désignation vis-à-vis de la nouvelle plateforme « Portail Bleu » mise en place en début de saison. Le processus de désignation automatique souhaitée est encore perfectible du fait de cette situation particulière.

Pour faire suite à la décision de la Commission Régionale de l'Arbitrage, le District prendra en charge désormais les désignations des rencontres « parisiennes » U15 R2. De plus, il a été signifié que le District s'efforçait de couvrir un maximum les rencontres régionales sollicités par la Ligue, en se tant à disposition de cette dernière durant la saison à venir.

Nous nous efforçons, malgré toutes ces difficultés à désigner les arbitres sur deux week-ends en avance afin de leur donner plus de visibilité.

Dans le cadre des interdistricts, nous avons envoyés l'identité des arbitres qui officieront lors des compétitions dans les catégories suivants : **U15 F / U15 G et U116 G les 30/10 – 31/10 et 02/11.**



PARTICIPATION DU 1ER TEST EN LIGNE

Le 1^{er} test en ligne a été envoyé par mail à tous les arbitres parisiens le 22/10 dernier avec un délai de réponse d'une semaine (jusqu'au 29/10). A la suite de la clôture de ce test, **91 réponses** ont été enregistrées soit une participation de **70,5 %**.

Autour de ce test, et conformément au règlement intérieur de la CDA 75, chaque arbitre ayant répondu au test se verra gratifié d'un **bonus de 3 points** sur sa note CDA. Au contraire, ceux n'ayant pas participé à ce questionnaire, disposeront d'un **malus de 10 points**, retiré de leur note CDA.

Rappel envoi 2^{ème} Test théorique en ligne : **Vendredi 01/12 pour une durée d'une semaine.**

TEST PHYSIQUES / THEORIQUES – 1ERE SESSION

M. AKPOLI rappelle que la 1^{ère} session des test physiques / théoriques aura bien lieu sur deux dates :

- **28/10** : (D1 / D2 / D3 / D4 / STAGIAIRES / JAD / FEMININES) – répartis sur deux sites :
 - D1 / D2 / FEMININES : Stade Polygone + salle annexe
 - D3 / D4 / STAGIAIRES / JAD : Stade Carpentier + District
- **04/11** : (FUTSAL / ASSISTANTS) : répartis comme suit :
 - AA : Stade Carpentier + District
 - FUTSAL : Gymnase Carpentier + District

Au sujet de ces sessions de test, M. AKPOLI demande les disponibilités des membres de la commission afin de répartir l'encadrement lors de l'organisation de ces tests.

Une séance de rattrapage est prévue le 25/11/2023.

PROGRAMME DE TUTORAT

Par suite de la mise en place d'un processus de tutorat des plus jeunes arbitres, une demande auprès des arbitre D1 et D2 a été faite il y a quelques semaines dans le but d'obtenir les volontés de chacun pour suivre ce processus.

A la suite de cette démarche, 15 réponses dont **12 retours positifs** ont déjà été recensés pour suivre ce programme et devenir tuteur d'un jeune arbitre au sein du département. Une organisation de désignation des jeunes arbitres par tuteur est cours de travail et le document spécial lié au rapport des tuteurs a été pensé et finalisé. Une réunion sera très rapidement organisée avec les tuteurs pour leur présenter leur groupe ainsi que les attentes de la CDA après chacun de leur accompagnement.



Nom	Prénom	Catégorie
AKPOLI	Michaël	-
BOUTALED	Chafik	D2
CAROLE	Rubben	D1
DEGBE	Kodjovi Sylvestre	D1
EL BAZOUI	Youssef	D1
LATIAOUI	Mohamed	D1
MAJRI	Najib	D1
MBEB	Emmanuel Gabriel	D1
NGUIMBOUS	Sylvain	D1
RMILI	Marouane	D1
SACKO	Abdoulaye	D2
SOW	Amadou Doulo	D1

AUDITIONS

Audition de M. Mourad NAIT SIDI AHMED (Arbitre)

Après audition de M. Mourad NAIT SIDI AHMED, la CDA a rappelé la cohérence dans les désignations et rappelé que tous les arbitres, dans la limite de leur disponibilité auront cette année les nombres de désignations approximativement similaires en se basant sur un principe d'équité le plus total possible.

La CDA rappelle à l'ensemble des arbitres parisiens que toutes les désignations pour les compétitions régionales se font en étroite collaboration avec la Ligue et se tient à disposition de cette dernière lorsque les besoins lui seront notifiées. Par conséquent, ce processus reste du ressort de la CDA 75 et rappelle que tout arbitre qui passe par des contacts personnels, des voies de contournement ou appelle directement la Ligue pour se faire désigner, qui plus est, sur les mêmes créneaux que les matchs du District, seront :

- ⊗ convoqués en Commission Départementale,
- ⊗ retirés des arbitres désignables par la Ligue sur demande de la CDA,
- ⊗ retirés des arbitres désignables par la CDA.

Audition de MM. Abdenour BOUTCHICHE (Arbitre), Remy TALMASSON (Arbitre), Nabil EL KHADRISSI (Dirigeant A. S. de PARIS)

Match n°25920788 Seniors D1 AS PARIS (1) / PARIS 13 ATLETICO (3) du 14/10/2023

Après audition des personnes ci-dessus citées, il a été porté à la connaissance aux deux parties :

- du dirigeant les points suivants :
 - Le choix des désignations des arbitres n'incombe en aucun cas à un club et ses licenciés et reste du ressort de la sous-commission de Désignation de la CDA 75.



- Les paiements doivent se faire par chèque ou en espèces. La CDA sensibilise sur l'anticipation des paiements des arbitres en régularisant la situation avant le début de la rencontre (le club sait à l'avance combien d'arbitres sont désignés et le montant total à payer)
 - La CDA sensibilise sur l'accueil chaleureux que doit être porté au corps arbitral en faisant en sorte que tout se déroule bien de leur arrivée jusqu'à leur départ des installations,
 - Tout non-paiement d'arbitre suite à son match, de la part de son club fera l'objet immédiat de sanction pécuniaire de la part du District (ce point a été notifié au Comité Directeur).
- des arbitres :
- Les désignations et les clubs à officier ne sont pas de leur responsabilité. Seule la sous-commission Désignation en a la charge.
 - Ils doivent aussi tout mettre en œuvre pour assurer le bon déroulement de leur arrivée jusqu'à leur départ des installations
 - Bien que le règlement recommande que l'arbitre soit payé avant le début du match, l'arbitre ne doit pas empêcher de faire jouer un match si ce dernier n'a pas reçu le règlement avant le début du match,
 - Si un club refuse, même après le match de payer, le corps arbitral doit prendre congé puis envoyer au District (CDA en copie) sa feuille de non-indemnisation (suivre la procédure en vigueur),
 - Pour rappel, il est strictement interdit de fournir vos données bancaires (RIB) aux clubs sous peine de sanction de la part du District ou de la Ligue.

Une communication globale à été faite à tous les arbitres sur les recommandations et attitude à avoir notamment lors de la réunion de rentrée le 09/09/23.

DIVERS / TOUR DE TABLE

Chaque membre a pris la parole. A 21h30 le Président a levé la séance.

DINER

Le Secrétaire de séance
Amine BENTAIEB

Le Président
Michaël AKPOLI

PROCHAINE CDA PLENIERE PRESENTIELLE LE VENDREDI 24 NOVEMBRE 2023